



Refus de résiliation de contrat d'assurance auto

Par **Jérôme**, le **13/07/2010** à **16:25**

Bonjour,

La résiliation de mon contrat d'assurance Auto a été refusée par mon assureur.
Pourtant, la demande a été envoyée dans les temps, selon la loi Chatel, cad dans les 20 jours qui ont suivi la réception du nouveau tarif, en courrier recommandé avec A/R.
Mon assureur me reproche de ne pas avoir signé le courrier.
Mon nom apparaît en bas de la lettre, mais pas ma signature manuscrite (certainement une erreur dans l'envoi de la lettre après plusieurs impressions, puisque je signe tous mes courriers)
A-t-il le droit de refuser cette résiliation pour cette raison ?
Si non, quelle est la démarche à suivre.

En vous remerciant

Par **sosjuju**, le **17/07/2010** à **17:36**

bonjour,
je vous conseille de vite renvoyer un courrier pendant les 20 jours en spécifiant bien la loi chatel.
les assurances aiment bien être de mauvaise foi pour garder des clients.
vous pouvez aussi en parler à votre nouvelle assurance qui vous aidera à faire les démarches.

Par **Jérôme**, le **19/07/2010** à **10:46**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Le problème c'est que j'ai appris cela à J+21.

Donc il était trop tard pour pouvoir renvoyer un courrier.

Par **sosjuju**, le **19/07/2010** à **18:23**

bonjour,

si vous avez dépassé la date anniversaire de votre contrat, vous avez aussi manqué la possibilité de changer d'assureur pour une année je le crains.